



créancier d'un quasi usufruit

Par **hypocampe**, le **08/11/2011** à **16:12**

Bonjour,

Ma mère à une créance envers moi de 150.000 euros, cela correspond à la part de mon père décédé , elle s'en est servi pour souscrire des assurances vie à son fils (mon demi-frère) actuellement, elle est en fin de vie

Sachant qu'elle possède une maison valeur 120.000 euros qui devrait être partagée entre mon demi-frère et moi

ma question =

Est-ce que cette dette sera inscrite au passif à la succession de ma mère ?

En vous remerciant d'avance d'abuser de vos compétences